

## VISITE GOUVERNEMENTALE : Dispositif exceptionnel de circulation et de stationnement

À l'occasion d'une visite gouvernementale organisée à l'Hôtel de Ville de Montluçon et en sous-préfecture, la Ville de Montluçon met en place un dispositif temporaire de circulation et de stationnement destiné à garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de cet événement.

### Circulation – mercredi 22 avril 2026

La circulation sera réglementée en centre-ville selon les modalités suivantes :

- **De 6h à 15h**, plusieurs rues et places situées autour de l'Hôtel de Ville seront fermées à la circulation, notamment : place Jean Jaurès, place de la Comédie, rue des Ursules, rue Maurice Brun, rue du Doyenné, rue de la Charité, rue de la Croix Verte, place Louise Thérèse de Montaignac, rue Saint-Nicolas (sur une partie), rue Porte des Forges (sur une partie), ainsi que plusieurs axes adjacents.
- Le **boulevard de Courtais**, axe structurant du centre-ville, fera l'objet d'une fermeture ciblée :
  - **de 6h à 8h**, afin de permettre la mise en place du dispositif,
  - **puis ponctuellement** lors de l'arrivée et du départ du convoi présidentiel.
- Des adaptations de circulation seront mises en place pour limiter les perturbations, avec notamment :
  - la mise en **double sens de circulation** sur la rue du Faubourg de la Gironde (entre le boulevard de Courtais et la rue de la Gironde) et sur la rue Notre-Dame ;
  - l'autorisation d'un **tourne-à-gauche** à l'intersection de l'avenue Général de Gaulle et de l'avenue du 8 Mai 1945.

### Stationnement

Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du périmètre concerné :

- **du mardi 21 avril à 16h au mercredi 22 avril à 16h**, sur l'ensemble du boulevard de Courtais, les rues du Faubourg de la Gironde, des Fossés, Henri Pourrat, de la Presle, de la Gironde, ainsi que sur les places Jean Jaurès et de la Comédie et les rues environnantes.
- Plusieurs parkings seront également concernés, notamment le parking Robert Lebourg, le parking de la Gironde et le parking de la rue de Forges.

Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

Dispositions complémentaires : L'accès à l'esplanade Louis II de Bourbon sera interdit le mercredi 22 avril de 8h à 13h afin de permettre l'installation de dispositifs techniques spécifiques.